

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 682

présenté par

M. Hetzel

à l'amendement n° 642 de Mme Hérim

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

I. – À la fin de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« universitaire »

II. –En conséquence, procéder à la même suppression à la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un sous-amendement de précision. Il n'y a pas besoin de créer une distinction entre la recherche faite à l'université de celle faite dans les organismes nationaux par exemple.